



## Timbres fiscaux pour cheques rejetés

Par **liliroseclochette**, le **11/04/2011** à **09:33**

Bonjour,

il y a deux ans j'ai rencontré des problèmes financiers suite à mon déménagement et j'ai eu des chèques impayés. j'ai donc reçu des demandes de règlement de timbres fiscaux que je n'ai toujours pas réglés.

La nouvelle loi de juillet 2010 sur les timbres fiscaux, annule-t-elle ceux que je dois payer ou suis-je encore obligé de les régler ?

en vous remerciant .

Par **Tisuisse**, le **11/04/2011** à **11:58**

Bonjour,

En droit français, sauf précision très claire dans le texte de loi, une loi n'a jamais d'effets rétroactifs, elle s'applique donc exclusivement pour le futur et ne touche pas les procédures déjà en cours et non prescrites.